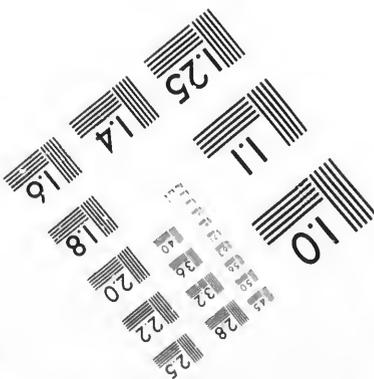
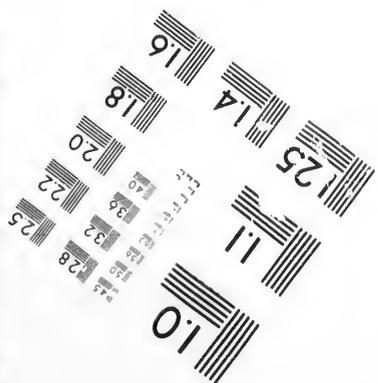
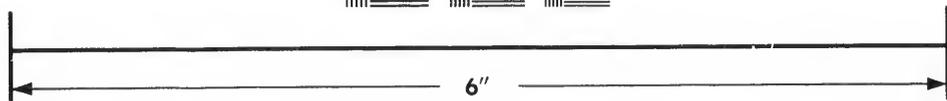
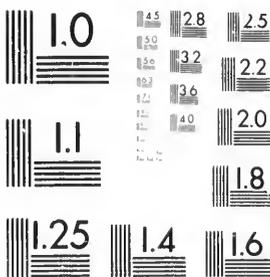


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

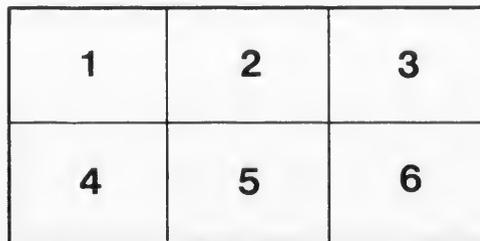
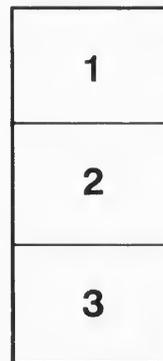
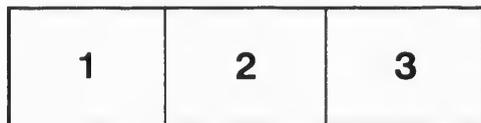
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



538

1 G 940 43121
ENV 447

MÉMOIRE

SUR LA

COLONISATION DES TERRES INCULTES

DU BAS-CANADA

POUR ÊTRE PRÉSENTÉ A NOSSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA,
RÉUNIS A QUÉBEC, A L'OCCASION DE LA CONSÉCRATION DE SA GRANDEUR
MGR. J. L. LANGEVIN, ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

par G. Heugues Ptre

QUÉBEC, 1867

43121



A Leurs Grandeurs Nosseigneurs C. F. BAILLARGEON, *Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec* ; I. BOURGET, *Evêque de Montréal* ; E. B. GUIGUES, *Evêque d'Ottawa* ; T. COOKE, *Evêque des Trois-Rivières* ; J. FARRELL, *Evêque de Hamilton* ; E. J. HORAN, *Evêque de Kingston* ; J. J. LYNCH, *Evêque de Toronto* ; C. LAROCQUE, *Evêque de Saint-Hyacinthe*, et J. L. LANGEVIN, *Evêque de Rimouski*.

MESSEIGNEURS,

J'ai l'honneur d'adresser à Vos Grandeurs un mémoire sur la grande question de la colonisation du Bas-Canada. Comme Vos Grandeurs pourront s'en convaincre par la lecture d'un des documents ci-après insérés, j'ai été induit à faire cette démarche par les conseils d'un de nos premiers hommes d'état, et aussi, par ma propre inclination qui me porte invinciblement vers tout ce qui peut favoriser l'établissement de la jeunesse canadienne dans ce pays, et empêcher son émigration à l'étranger.

Dans le principe, je ne croyais pas que mes observations attireraient l'attention qu'on leur a donnée. L'heureuse déception que j'ai éprouvée me fournit l'espoir que le mémoire actuel ne sera pas tout-à-fait inutile. Loin de moi, cependant, l'idée de vouloir tracer à Vos Grandeurs, une ligne de conduite dans une sphère qui n'est pas la mienne ; mais les points de vue religieux et politiques de la question étant essentiellement inséparables, il me serait impossible de traiter l'un sans parler de l'autre. Cette considération, j'ose l'espérer, sera une excuse suffisante auprès de Vos Grandeurs, pour me disculper de ce que ma conduite pourrait avoir de répréhensible. L'amour de ma patrie et le bien de la religion m'ont suggéré le mode d'action que j'adopte en ce moment. Que mes démarches soient ou non couronnées de succès, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir tout fait en mon pouvoir pour l'accomplissement d'une œuvre éminemment catholique et éminemment nationale.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être,

Avec le plus profond respect,

Messeigneurs,

De Vos Grandeurs,

VICTORIAVILLE,

20 Avril 1867.

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. MARQUIS, Ptre.



MÉMOIRE

SUR LA

COLONISATION DES TERRES INCULTES

DU BAS-CANADA

POUR ÊTRE PRÉSENTÉ A NOSSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA,
RÉUNIS A QUÉBEC, A L'OCCASION DE LA CONSÉCRATION DE SA GRANDEUR
MGR. J. L. LANGEVIN, ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

Ayant été chargé par le Département de la Colonisation du Bas-Canada de surveiller les travaux d'un nouveau chemin entre les villages de Victoriaville et de Princeville, dans les "Cantons de l'Est", j'ai dû, pour me conformer aux instructions du département, répondre à une série de questions qui m'ont été posées sur le sujet important de la colonisation. Après avoir répondu catégoriquement à ces questions, j'ai cru devoir faire au gouvernement des observations assez détaillées que j'ai formulées comme suit :

"Je me permettrai d'ajouter à ce rapport quelques lignes qui ne seront pas sans intérêt pour les amis de la colonisation. Près de 25 années de travaux et d'expérience dans cette belle œuvre de la colonisation me semblent un titre suffisant pour justifier ma démarche.

"On est étonné de voir les progrès de la colonisation dans le Bas-Canada, et certes on a bien raison ; c'est un fait qui tient presque du prodige. Si l'on considère d'un côté, les obstacles qu'il a fallu surmonter, et de l'autre côté, les ressources dont on a pu disposer pour parvenir aux résultats obtenus, on est forcé de reconnaître que la colonisation n'a pas été l'œuvre des hommes, mais qu'elle a été l'œuvre de Dieu.

I.

"1° Le premier obstacle à surmonter a été la difficulté de se procurer des terres.

"Au commencement du siècle, le gouvernement avait donné à ses favoris une étendue de terre considérable près des seigneuries, avec des conditions d'établissement pour sauver les apparences. Il va sans dire que ces conditions n'ont jamais été remplies, et que messieurs les favoris ne s'en sont pas trouvés plus mal. Les nouveaux propriétaires se sont tenus cachés pour s'exempter de contribuer aux charges et aux travaux publics, et pour laisser augmenter la valeur de leurs terres par les défrichements et les améliorations que faisaient les pauvres colons sur les quelques lots disséminés çà et là, qu'ils avaient pu acquérir du gouvernement.

"Quand, par le travail du colon, leurs terres avaient acquis une grande valeur, alors ils consentaient à les vendre à des conditions telles, que l'achat en était impos-

sible la plupart du temps. Malheur au colon qui s'établissait sans titre sur les terres de ces messieurs ; il était certain d'être, tôt ou tard, évincé sans aucune rémunération.

“ Les choses en sont demeurées là jusqu'en 1855, époque à laquelle la nouvelle loi municipale a été mise en force. Maintenant chacun est obligé de contribuer pour sa part aux travaux publics ; on sait à qui appartiennent les terres. Les propriétaires comprennent qu'il est de leur intérêt de les céder à des conditions libérales. Si cet état de choses eût été inauguré il y a 50 ans, les Cantons de l'Est ne seraient plus une forêt, mais un vaste et beau pays, bien habité dans toutes ses parties.

“ 2° Un second obstacle au progrès de la colonisation a été le manque ou le mauvais état des chemins.

“ Il est impossible de se faire une idée des misères qu'ont endurées les premiers colons par l'absence de voies de communication. Dire qu'il leur a fallu, pendant des années, transporter sur leur dos, à travers les forêts, à travers des savanes profondes, leurs provisions de bouche, leurs denrées, et même leurs meubles, et cela à des distances de plusieurs lieues ; ce n'est qu'une parcelle de la vérité. Combien d'entre eux ont ruiné leur santé, et même perdu la vie, par suite des fatigues excessives endurées dans ces horribles voyages ; j'en ai vu de mes yeux, portant sur leur dos meurtri et couvert de blessures profondes, des fardeaux de 150 livres pesant, ensevelis dans des abîmes de boue, où ils seraient morts, sans l'assistance de leurs compagnons de misère..... On est tout étonné, on se fâche même de ce que des *Canadiens sans cœur* abandonnent leur patrie pour aller végéter sur une terre étrangère..... On devrait s'étonner bien d'avantage, selon moi, de ce que le nombre n'en est pas plus grand..... On ne saurait jamais le crier assez haut : pour coloniser, il faut des chemins ; c'est là le commencement de la colonisation.

“ 3° Un autre obstacle à la colonisation a été la privation de secours religieux.

“ Nos Canadiens, accoutumés dès l'enfance aux belles solennités religieuses des anciennes paroisses, accoutumés à entendre la voix du pasteur, les éclairant dans les sentiers de la vie, les encourageant dans les moments de tribulations, et, au besoin, les ramenant dans la voie dont ils s'étaient écartés dans un moment d'illusion ; se voyant tout à coup privés de ces avantages inappréciables, se désolent ; l'ennui les accable ; le dimanche est pour eux un jour de réminiscences qui bouleversent leur âme ; ils ne peuvent se passer de ce pain quotidien que la religion leur distribuait en abondance au sein de leurs anciennes paroisses ; découragés et abattus, ils abandonnent la cabane de la forêt pour retourner à la chaumière paternelle. Après y avoir mené, pendant un temps, une vie désœuvrée et inutile, ils prennent le chemin des États-Unis.

“ On pourrait citer des établissements qui ont croupi pendant 25 ans dans un état de torpeur, parce que le prêtre n'y était pas ; et qui, sous la protection d'un prêtre résidant, ont doublé et triplé sous tous les rapports, dans l'espace d'un petit nombre d'années.

“ Après *le chemin*, (ou mieux avec le chemin,) *la chapelle*.

“ LE CHEMIN ET LA CHAPELLE, C'EST LA COLONISATION : Ces deux mots devraient être écrits, en grosses lettres partout où il y a des yeux pour les voir et les lire.

" 4° Un quatrième obstacle, et ce n'est pas un des moins importants, s'est trouvé dans cette masse énorme de frais et dépenses que le colon doit supporter. Examinons le budget de la famille au sein de la forêt.

" Le colon doit payer sa terre ; soit 10 chelins l'acre, terme moyen.

" Il faut la défricher, c'est une dépense de \$12 par acre pour la *déboiser*, autant pour la mettre labourable après quelques années ;

" Il faut faire clôture, fossés, cours d'eau ;—chemin de front, part de route, ponts publics ;

" Il faut payer les cotisations municipales, cotisations scolaires, frais d'arpenteurs, procès-verbaux de chemins, etc., etc. ;

" Il faut se construire une maison, grange, étable, four, puits, laiterie, et se pourvoir d'animaux, de voitures et d'instruments d'agriculture ;

" Il faut contribuer à la bâtisse d'une chapelle, d'un presbytère, d'une maison d'école ;

" Il faut payer la dîme et un supplément pendant plusieurs années ;

" Il faut nourrir, vêtir, chauffer la famille ;

" Il faut pourvoir la chapelle des objets nécessaires au culte, ce qui est dispendieux dans les commencements, et aussi de bois de chauffage, etc. ;

" Il faut tous les ans payer un petit compte au forgeron, au marchand, quelquefois au médecin et aux gens de loi, etc., etc. ;

" Et tout cela à payer par le travail de chaque jour !!!

" L'émigration est-elle un mystère pour celui qui examine consciencieusement ces faits ?

II

" *Quelles ont été les ressources du colon jusqu'à ce jour ?*

" La colonisation jusqu'à ce jour a été à peu près abandonnée à elle-même.

" Un courage surhumain chez le colon.

" Un esprit de dévouement et de sacrifice sans bornes, chez un certain nombre d'hommes entièrement dévoués à la cause.

" Beaucoup d'encouragement *en paroles et en écrits*.

" Quelques secours du gouvernement, de la société de la Propagation de la Foi, et des sociétés de colonisation.

" Des dons généreux de la part de quelques amis de l'œuvre.

" Enfin beaucoup de bienveillance chez tout le monde, *à quelques exceptions près*, (pour mettre du relief dans le tableau.)

" Voilà les ressources de la colonisation ; c'est bien quelque chose, sans aucun doute, puisqu'avec ces moyens la colonisation a progressé. Mais c'est un fait qu'on veut faire plus, et qu'on peut faire plus.

" Que nous manque-t-il ?

" UNE ORGANISATION.—A l'heure qu'il est, la colonisation est un *corps sans tête*. Chacun fait de *petits prodiges* dans sa *petite sphère*, tandis qu'on pourrait faire de *grands prodiges* dans une *grande sphère*. Nous avons tous les éléments de la colonisation, même la *volonté de coloniser* ; il ne s'agit plus que de les exploiter. A L'ŒUVRE DONC !!

III.

" QUEL EST LE MOYEN DE COLONISER ?

" Le moyen est tout trouvé, il a subi une épreuve sans réplique : *il a réussi, donc il est bon*.

" On a pu dans des circonstances défavorables, et par des efforts individuels, obtenir de magnifiques résultats. Que n'obtiendrons-nous pas si nous mettons tous

la main à l'œuvre, si nous réunissons tous nos efforts dans une action commune, et cela dans un temps où une ère nouvelle s'ouvre devant nous ? Le cercle polaire serait à peine une barrière capable de contenir nos vigoureux bûcherons. Oui, entendons-nous ; et l'avenir le plus brillant couronnera nos efforts.

“ Au lieu de voir les enfants de la patrie traîner, sur une terre étrangère, les haillons de la misère, nous les verrons former au sein de notre beau pays de riches et populeuses paroisses, où ils vivront heureux et contents.

“ Qu'on me permette maintenant d'assigner à chacun son rôle ; je désire faire à chacun sa juste part.

“ Les contribuables que j'entends exploiter sont :

“ 1° Le gouvernement civil.

“ 2° Le gouvernement ecclésiastique.

“ 3° La société de la Propagation de la Foi.

“ 4° Les sociétés de colonisation que l'on organiserait dans chaque comté, à l'instar de celle de Québec.

“ 5° MM. les Curés, *n'en déplaie à mes vénérables confrères.*

“ 6° Les communes rurales, j'entends les comtés, par des associations de secours, sur le plan déjà proposé par Stanislas Drapeau, écuyer.

“ 7° Les fabriques du comté.

“ 8° Le jour de l'an.

“ 9° Les cloches.

“ Je m'explique, 1° Les autorités civiles et ecclésiastiques devraient s'entendre pour déterminer les grandes voies de communication et le sites des chapelles. Par exemple, on tracerait, sur la frontière des États-Unis, un chemin qui, partant de Auckland, et passant par le lac Mégantic et le township Langevin, irait se réunir au chemin déjà tracé en arrière de Montmagny. De distance en distance, on ferait ériger des chapelles, deux ou trois missionnaires pourraient être placés sur cette ligne pour y attirer et y diriger la colonisation. On en augmenterait le nombre à mesure que la population augmenterait elle-même. Un semblable système serait mis en pratique dans l'Ottawa, puis au Saguenay, à la Gaspésie, etc. On mettrait ainsi le feu aux quatre points du pays.

“ Le gouvernement ferait ouvrir les grands chemins, laissant aux colons le soin de faire les chemins secondaires ; l'argent octroyé par le gouvernement serait dépensé parmi les colons mêmes autant que possible ; ce serait pour eux un moyen de subsistance.

“ Le gouvernement pourrait aussi donner un emplacement pour la chapelle.

“ 2° On procéderait sous le plus court délai possible à l'érection canonique et civile de la paroisse. On ne se fait guère d'idée de l'encouragement que ces procédés produisent parmi les colons ; chaque comté du Bas-Canada prendrait une de ces paroisses sous sa protection.

“ 3° et 4° La Propagation de la Foi se chargerait de la construction des chapelles, avec l'aide des sociétés de colonisation.

“ 5° Messieurs les curés du comté feraient au nouveau confrère une petite aumône pour aider à sa subsistance.

“ 6° Les habitants du comté fourniraient chaque année *un pot* de grain de semence, *un minot* par *seize* familles.

“ 7° Les fabriques du comté auraient à pourvoir la nouvelle fabrique des choses nécessaires au culte. Que l'on fasse bien attention que jusqu'à présent les

heureuses fabriques du Bas-Canada, à peu d'exception près, n'ont contribué en rien aux charges qui pèsent sur le peuple. N'est-il pas à craindre qu'un jour ou l'autre quelque *ami du peuple* ne fasse retentir bien haut la clameur sacramentelle des rouges, PAIE PAUVRE PEUPLE, PAIE ; et que le peuple docile ne prenne des mesures efficaces de *suggérer forcément* aux fabriques en quelle manière elles pourront contribuer pour leur part au bien général, si d'elles-mêmes elles ne se montrent généreuses ? Quelle plus belle occasion pour les fabriques d'entrer dans la voie ?

" 8° Le jour de l'an de chaque année on ferait, dans toutes les églises du comté, LA QUÊTE DE LA COLONISATION, ou mieux encore, on donnerait les ETRÉNNES DE LA COLONISATION. Chaque individu donnerait *un sou*.

" 9° Tous les trois ou quatre ans, on ferait dans une des paroisses du comté, la bénédiction d'une cloche pour une des nouvelles paroisses. Chaque paroisse y serait représentée par un parrain ou une marraine, qui se chargerait en même temps de son offrande et de celle de sa paroisse, qui consisterait dans le produit d'une quête faite à cet effet dans l'église paroissiale le dimanche précédent.

" Je viens à l'application de ces projets, et je calcule pour le comté de Nicolet.

" Le comté de Nicolet compte actuellement 14 paroisses, dont 10 sont pourvues de curés résidents. Je suppose qu'il y a dans le comté 3,000 familles et 21,000 âmes, ces chiffres sont certainement au-dessous de la réalité.

" 1° La Propagation de la Foi pourrait donner, chaque année, pendant quatre ans \$150, pour la construction d'une chapelle \$600.

" Les sociétés de colonisation pourraient donner, pour le même objet, une somme annuelle de \$50, pendant quatre ans..... 200

Voilà \$800, somme suffisante pour la construction d'une bonne et belle chapelle.

" 2° Chaque curé pourrait donner annuellement, terme moyen, une valeur de \$5, 10 curés \$ 50

" La quête du jour de l'an, à un sou par tête, donnerait..... 175

" Voilà \$225 qui, ajoutées à un peu de dîme et un peu de casuel, fourniraient une subsistance passable.

" 3° Chaque fabrique pourrait donner annuellement une valeur en argent ou en effets de \$5, ce qui, en quatre ans, formerait une somme suffisante pour procurer les objets nécessaires au culte dans la nouvelle paroisse.

" 4° Une cloche de \$100, se payerait par les contributions des parrains et marraines, en supposant que chacun d'eux donnerait \$5. Les contributions locales, dont ils seraient les porteurs, réunies aux dons faits le jour de la bénédiction, fourniraient amplement *la lingerie* de la nouvelle fabrique.

" 5° Les habitants du comté par leur petite contribution *d'un pot* de grain, fourniraient chaque année, près de 200 minots de grain pour faire semer les plus pauvres des colons.

" Pour mettre ce plan à exécution, il faudrait dans chaque diocèse, un agent de colonisation qui fut exclusivement chargé de cette affaire et qui serait à peu près

sous la main de l'évêque diocésain. Il aurait aussi à surveiller l'emploi des deniers octroyés pour l'ouverture des chemins. Les économies pratiquées par sa surveillance paieraient une bonne partie de son salaire.

“ Nos Seigneurs les évêques auraient pour rôle, dans cette entreprise nationale, de se mettre à la tête du mouvement, d'encourager par leurs écrits et par leurs paroles ; et certes, ce rôle ne serait pas le moins important, ni le moins efficace. Tout mon plan de colonisation repose sur l'initiative du clergé, en commençant par nos premiers supérieurs. Car c'est une vérité reconnue que le clergé est véritablement *l'engin de la colonisation*. Aussi, du moment où l'on me dirait que le clergé, Nos Seigneurs les évêques en tête, ne veut pas prendre une part active dans cette œuvre, je répondrais aussitôt, *ne parlons plus de colonisation*, mais parlons plutôt *d'émigration*.

“ Le projet que je viens d'exposer, produirait dans peu d'années, un immense résultat, CENT NOUVELLES PAROISSES dans le Bas-Canada tous les DIX ANS ! et cela, sans exploiter, outre mesure, la bonne volonté des amis de l'œuvre. Au moins, c'est une opinion que je me suis formée par une expérience d'un quart de siècle. Je la donne pour ce qu'elle vaut, laissant à chacun la liberté de la prendre ou de la laisser. Toutefois, qu'on ne perde pas de vue, qu'avec des grains de sable, on fait des montagnes.

“ Saint-Célestin, le 6 février 1867.

“ C. MARQUIS, Ptre.”

L'honorable M. Chapais, ayant mis accidentellement la main sur ce document, ne put s'empêcher de reconnaître l'efficacité et même la facilité du plan de colonisation que je m'étais permis de suggérer, et il m'adressa, en date du 19 février 1867, une trop bonne lettre, dont je prends la liberté d'extraire ce qui suit, dussé-je être accusé d'indiscrétion ou même de vanité :

(Copie.)

“ DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

“ OTTAWA, 19 FEVRIER 1867.

“ Rév. M. Marquis, Ptre. et Curé.

“ MON CHER MONSIEUR MARQUIS,

“ Ce n'est qu'hier l'après-midi que j'ai eu la bonne fortune de voir l'excellent projet d'organisation, que vous avez placé à la suite de votre rapport sur les travaux exécutés sous votre contrôle pendant la dernière saison.

“ Permettez-moi de vous dire de suite que je concours pleinement dans vos vues et que j'approuve en tout point votre projet.....

“ Oui, Monsieur, je le dis avec assurance, que votre plan soit seulement essayé et il sera couronné du succès le plus complet. Vous pouvez donc compter sur mon appui le plus entier et le plus cordial.

“ Nous allons, j'espère, entrer prochainement dans une ère nouvelle. Le Bas-Canada, aura désormais ses coudées franches, conduira ses affaires locales comme bon lui semblera, et n'aura plus à compter sur le bon ou le mauvais vouloir de gens, ou étrangers à ses idées, ou hostiles à ses plus chers intérêts. Ce sera le temps favorable pour inaugurer votre œuvre admirable. Quelque soit ma position sous les constitutions nouvelles,

comptez sur moi. Comme chef ou comme soldat, je serai avec vous pour la partie civile.....

“ Avec voire plan, nous allons voir fondre la forêt devant nous comme le foïn des prairies de l'Ouest devant l'incendie dévorant. Courage donc, en avant la propagande ! Quand votre plan sera connu et en voie d'exécution, il jettera la terreur dans plus d'un cœur anti-canadien.....

“ Il faudra commencer par voir Nos Seigneurs les Evêques et les prier de se mettre à la tête du mouvement.....

“ Parmi ceux que vous avez la louable intention d'exploiter, vous avez oublié nos communautés religieuses si dévouées et si patriotiques, et quelques unes si riches, mais toutes capables de donner un puissant secours.

“Puis vous faites certaines contributions peut-être trop minimes. Mais ce sont là des détails sujets à discussion et à amendement.....

“ Je vous adresse en même temps mes rapports de 1864 et 1865. Vous verrez que, dans l'un et l'autre j'ai insisté, sur la nécessité indispensable pour le succès de l'œuvre, d'une *organisation*.....j'invitais le clergé à prendre l'initiative. Eh bien ! Dieu merci, je ne mourrai pas sans en voir un commencement d'exécution.

“ Il faudra que nous nous voyions dans quelques temps, et que nous nous concertions sur la manière de procéder.....

“ Je ne vous ai pas encore remercié pour l'envoi de l'excellent livre de Mgr. Laflèche ; je le fais aujourd'hui.....Voilà un homme qui embrassera vos idées, votre projet, &c., &c., &c. Que Dieu lui accorde de longs jours pour le bonheur de l'Eglise et de la Patrie !

“ Avec estime et considération,

“ Votre dévoué serviteur et ami,

“ J. C. CHAPPAIS.”

Pour me conformer aux intentions de l'honorable M. Chapais, je me suis ménagé avec ce M. une longue entrevue, et j'ai profité de la circonstance pour entrer dans des détails que je n'aurais pas pu prudemment exposer dans un document public. Nous sommes tombés d'accord sur les points suivants :— Que la colonisation des terres incultes du Bas-Canada est pour les catholiques, et pour la race française surtout, le seul moyen de survivre aux difficultés que l'avenir nous laisse déjà entrevoir ; que c'est la manière la plus sûre, prompte et efficace de contrebalancer la population prépondérante du Haut-Canada ; que la colonisation ne pourra progresser rapidement qu'autant qu'elle sera poussée activement par le clergé ; qu'il est de toute nécessité de s'emparer de la frontière des Etats-Unis, puis de la vallée de l'Outaouais ; qu'il faut sur les lieux mêmes un clergé tout organisé pour activer, diriger et surveiller les opérations ; que les évêques seuls pourraient mettre en mouvement et en voie de prospérité notre plan gigantesque.

Alors je fis connaître à l'honorable M. Chapais l'opinion émise par un bon nombre des illustres voyageurs à qui j'ai eu l'honneur de donner l'hospitalité à Victoriaville, lors de leur passage pour aller à la consécration de Mgr. Laflèche,—savoir : que le temps est venu de donner un évêque aux 70,000 catholiques qui habitent la partie des Cantons de l'Est située entre la rivière Chaudière et le diocèse de Saint-Hyacinthe. L'honorable Monsieur ne put qu'applaudir de tout cœur à cette excellente idée, et il exprima cha-

heureusement le désir de voir une œuvre si désirable au point de vue politique, aussi bien qu'au point de vue religieux, recevoir au plus tôt son accomplissement.

Après avoir discoursé pendant plusieurs heures sur la matière qui nous occupait, il fut convenu que nous laisserions dormir le projet jusqu'à ce que la question de la Confédération fut réglée en Angleterre; et qu'en attendant je communiquerais à Nos Seigneurs les Evêques nos idées de colonisation, afin d'aviser aux moyens de mettre en opération le plus tôt possible notre projet.

Depuis ce temps, j'ai reçu de l'honorable M. Chapais une autre lettre, en date du 9 avril courant, dont j'extrais ce qui suit :

".....J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de l'*Ordre* sur la colonisation.....Il serait peut-être mieux de ne pas signaler le mouvement projeté comme un acte ministériel.....Comme de raison, Nos Seigneurs devront savoir que vous aurez l'assurance de l'active et cordiale coopération de certains membres du gouvernement actuel; cela, je pense, produira l'effet désiré.

"J'espère sincèrement que votre projet d'évêché réussira: et j'en attends comme vous les meilleurs résultats en faveur de votre œuvre."

Deux autres membres du gouvernement, ayant été mis au fait de notre projet de colonisation, y ont également acquiescé de tout cœur. Dans une lettre de l'honorable M. Langevin, en date du 17 avril courant, je lis ces mots :

"Quant à l'évêché en perspective, je crois comme vous que c'est une excellente œuvre."

Que la colonisation soit une œuvre excellente, et même indispensable pour nous catholiques, et notamment pour nous canadiens-français, c'est une vérité tellement palpable qu'elle saute aux yeux de tout le monde. Depuis quelques années surtout, l'opinion publique s'est fortement prononcée dans ce sens. On a fondé dans les villes et les campagnes de nombreuses sociétés pour la promotion de la colonisation. Notre clergé, nos hommes d'état n'ont eu qu'une voix pour prouver ses avantages et sa nécessité; et la presse, s'emparant de cette question nationale, l'a rendue populaire par tout le pays. Je me permettrai d'insérer ici le remarquable article publié à ce sujet dans l'*Ordre* du 3 avril courant, auquel il est fait allusion plus haut :

"Emparons-nous du sol, si nous voulons
conserver notre nationalité"

"En présence des faits récemment accomplis (*la confédération*), pour ceux qui ne veulent pas désespérer de l'avenir et qui conservent encore quelque foi en la vitalité de notre race, la réalisation de cette pensée devra désormais être l'objet de toute leur sollicitude, le but constant de leurs efforts.

"Parmi les rares attributions laissées aux gouvernements locaux, se trouve le contrôle exclusif des terres publiques. C'est une épave qui nous reste au milieu du naufrage des éléments de l'ancienne constitution, et si nous devons être sauvés, ce sera sur cette planche de salut que nous le serons.

"Nous ne devons donc pas hésiter. Au milieu des dangers qui nous entourent, saisissons cette épave, puisqu'elle nous est abandonnée; emparons-nous du sol, car c'est dans cette prise de possession que nous trouverons notre salut.

“ Il est donc du devoir de ceux qui, plus tard, seront appelés à administrer les affaires de cette province, d'attacher à cette question toute l'importance qu'elle comporte, et de lui donner toute l'attention qu'elle mérite.

“ Comme tous ceux qui ont fait de ce sujet une étude spéciale, ils devront se convaincre que c'est dans la colonisation désormais que nous trouverons la solution du problème de notre avenir.

“ Pendant longtemps, les Canadiens-Français ont eu à lutter contre des obstacles presque invincibles pour élargir le territoire qu'une augmentation constante de la population leur rendait plus étroit de jour en jour.

“ Tour-à-tour ils eurent à subir : la mauvaise volonté des gouvernants, que des préjugés rendaient hostiles à notre race, les conditions onéreuses imposées aux colons, le défaut de chemins de colonisation, l'octroi de terrains immenses à des compagnies de spéculateurs qui ne faisaient rien pour le défrichement des terres incultes.

“ Ces obstacles constants attirèrent en grande partie, sur notre population, le fléau de l'émigration qui, à différentes époques, et surtout depuis l'Union des Canadas, ne cessa de l'entamer dans sa partie la plus saine et la plus vigoureuse.

“ Placé dans une condition plus favorable, l'élément canadien-français aurait pu, par son seul accroissement naturel, rivaliser avec l'élément étranger, malgré le courant d'immigration dirigé sur le pays et dans lequel ce dernier puisait constamment de nouvelles forces.

“ Mais ce patrimoine qui nous appartient à tant de titres, nous le possédons maintenant et nous en aurons l'administration exclusive. Nous pourrions désormais donner l'encouragement qu'ils méritent, à ces hardis colons qui ont mieux aimé supporter toutes les épreuves que d'abandonner leur pays pour l'étranger. Nous pourrions exercer un contrôle plus équitable sur la distribution de nos terres publiques et lever, un à un, tous les obstacles qui avaient retardé jusqu'à ce jour les progrès de la colonisation.

“ Le gouvernement fédéral a le premier droit de législation en ce qui concerne l'immigration, et là, on sait de quel poids léger l'influence de l'élément canadien-français pèsera dans la balance. Ce sera au gouvernement de la province de Québec,—en adoptant, dès qu'il sera appelé à fonctionner, des mesures propres à favoriser davantage la colonisation de nos terres incultes par l'élément national,—de prévenir le cas où le gouvernement fédéral, obéissant à des impressions hostiles, chercherait à user de son pouvoir d'une manière défavorable aux intérêts de notre population.

“ Nous ne savons jusqu'à quel point nous devons donner crédit à ceux qui nous ont placés dans la position pleine de péril où nous nous trouvons actuellement, de cette épave sur laquelle nous nous appuyons pour sauver notre avenir.

“ Grâce à elle, cependant, nous pourrions peut-être déjouer encore une fois, les espérances de ceux qui avaient cru voir dans la Confédération, un moyen d'accomplir ce que l'Union des Canadas n'avait pu réaliser : l'anéantissement de notre race.”

Il est donc admis qu'il faut coloniser. Tout le monde admet également que le clergé seul peut faire *de la véritable colonisation*. Il faut donc que le clergé s'empare de cette œuvre. Ayant déjà entre les mains la haute éducation dans le pays, n'est-il pas vrai de dire qu'avec ces deux puissants engins, il peut conduire le pays tout entier ?

Puisqu'il nous faut coloniser, et que nous voulons coloniser, ne faisons pas les choses à moitié ; car c'est bien ici que les demi-mesures sont de nul effet. Il nous faut pour coloniser et garder la frontière des Etats-Unis, un

clergé au complet, la tête et les membres : un évêque, avec ses prêtres, ses colléges, ses couvents, ses institutions, et tout cela, sur les lieux mêmes. C'est l'opinion émise par un grand nombre de nos premiers hommes dans l'Eglise et dans l'Etat. Au reste, s'il nous fallait un exemple pour prouver la justesse de cette idée, il suffirait de porter les yeux sur le diocèse de Bytown, et de contempler un instant les prodiges opérés dans la vallée de l'Ottawa depuis la création de ce diocèse. L'accroissement rapide des catholiques et des Canadiens-Français dans cette contrée, même sur la rive haut-canadienne, est un fait qui parle plus haut que tous les arguments possibles.

Il me semble qu'il ne sera pas déplacé de donner ici, en détail, les considérations qui militent en faveur de la création d'un évêché dans les Cantons de l'Est, et qui en font une véritable nécessité dans la circonstance présente, où il s'agit de coloniser cette vaste étendue du pays. Une semblable mesure me paraît, d'ailleurs, parfaitement justifiée par des écrits, des paroles et des faits dont personne ne contestera la haute autorité.

Dans la lettre adressée par Son Eminence le cardinal Barnabo, à Sa Grâce Mgr. Spalding, Archevêque de Baltimore, le 31 janvier 1866, à l'occasion du concile national des Etats-Unis, je lis ce qui suit : " Il serait très-agréable à la Sacrée Congrégation si, dans le prochain concile, on donnait une sérieuse attention au règlement de l'état de certains diocèses. Quoiqu'en conformité à la requête du concile de Baltimore de 1852, plusieurs nouveaux sièges épiscopaux aient été formés, cependant l'accroissement rapide des fidèles, dans ces régions lointaines, semble exiger un nouvel examen de ces matières. La Sacrée Congrégation a été informée que l'étendue du territoire contenu dans le diocèse de Dubuque (*) est si considérable, qu'il est très-difficile pour l'évêque de veiller sur son troupeau, et spécialement de veiller assez assidûment sur le clergé, et que, par conséquent, il est à propos de le diviser. Quelques personnes ont demandé l'érection de nouveaux vicariats dans le vaste territoire de Montana. . . . dont la plus grande partie est maintenant renfermée dans le vicariat de Nébraska. On dit qu'il y a une infinité de catholiques dans cette partie du pays qui n'ont jamais vu un prêtre, qui n'ont pas d'église, et que ni les évêques, ni les vicaires ne peuvent leur donner ce qui est nécessaire, et ce, à cause de la trop grande distance."

Ainsi 1° l'accroissement rapide de la population ; 2° la distance qui empêche de donner au troupeau les soins nécessaires ; 3° la difficulté pour l'évêque de veiller sur le troupeau, et surtout sur le clergé, sont des raisons pour lesquelles Son Eminence suggère la division des diocèses et la création d'évêchés nouveaux.

1° L'accroissement rapide de la population.

(*) Le diocèse de Dubuque contient une population catholique de 90,000 âmes.

Dans l'intervalle des recensements de 1851 à 1861, la population catholique-française dans les Cantons de l'Est s'est accrue de 114 pour 100 ! Comme on le voit, la rapidité d'accroissement ne fait pas défaut dans ces lieux.

2° La distance qui empêche de donner au troupeau ce qui serait nécessaire.

Des Trois-Rivières à Auckland, qui est déjà habité, il y a un trajet de 120 milles. Même distance des Trois-Rivières à Woburn. Si l'on fait attention à l'état des chemins dans cette partie du pays, on comprendra facilement qu'une telle distance est considérable ; et le fait que les établissements du lac Aylmer, quoique plus rapprochés que ces derniers, n'ont eu la visite d'un évêque qu'une seule fois en vingt ans, le prouve surabondamment.

3° La difficulté pour l'évêque de veiller sur le troupeau et sur le clergé surtout.

Il est incontestable que des Trois-Rivières on ne peut veiller efficacement sur les fidèles et sur le clergé des Cantons de l'Est ; les faits sont là pour le prouver.

J'ai déjà cité plus haut les écrits des hons. MM. Chapais et Langevin, et je pourrais y ajouter les paroles d'un grand nombre des premiers membres du clergé canadien qui s'accordent parfaitement avec eux sur cette matière.

Les Cantons de l'Est sont un pays à part ; c'est un autre Canada avec son fleuve de fer, avec son peuple particulier, différent par ses mœurs, ses occupations journalières, ses aspirations, ses rapports sociaux, du peuple qui habite nos anciennes paroisses des seigneuries. Il s'y trouve de nombreux et grands villages, avec une aristocratie en herbe, qui n'est pas la plus soumise, ni la moins exigeante. Pour connaître ce pays, il faut y demeurer. C'est une grande illusion de croire qu'on pourra le conduire et le surveiller à distance. Pour dominer cette société naissante, pour la diriger sûrement dans la voie de l'avenir, pour la former enfin, il faut plus que le ministère d'un jeune curé, quelque zélé et habile qu'il puisse être. Il faut le prestige de l'âge, de l'autorité et même de la dignité. Aussi un avocat disait-il dernièrement à Arthabaska : " Mais comment aller à confesse à ces jeunes prêtres ? moi, je ne puis m'y résoudre. "

De fait, les Cantons de l'Est n'ont jamais eu pour desservants que de jeunes prêtres. Après y avoir passé quelques années, qu'ils considéraient comme un temps d'expiation, les missionnaires portaient leurs regards attristés vers le fleuve, appelant de tous leurs vœux le jour où ils pourraient sortir de ces lieux d'exil ; et à l'heure qu'il est, on y chercherait en vain ce que l'on peut appeler un ancien prêtre.

Dans les Cantons de l'Est, il y a un mélange de plusieurs nationalités et de plusieurs cultes. Nos canadiens sont en contact continu avec des anglais protestants, des américains mécréants, et une foule de gens sans principes religieux, ni moraux. A part ces graves inconvénients, il faudrait encore signaler les principes anti-sociaux que le *Défricheur* a implantés avec

trop de succès au sein de la population catholique, ainsi que les effets alarmants produits par les nombreux vendeurs de boissons qui, comme autant de démons, cherchent à perdre le peuple de Dieu.

A ces maux et à ces désordres, il faut opposer une digue puissante, si l'on veut préserver nos compatriotes dans leurs mœurs et dans leur foi. L'autorité d'un simple curé ne suffira pas à ramener ces frères égarés. On lui résistera, tandis qu'on céderait devant un évêque. Au reste, la seule influence qu'exercent les protestants dans les Cantons devrait être une excellente raison pour démontrer la nécessité urgente d'un nouvel état de choses. Il n'y a que deux ans, ils se sont emparés de la vallée du lac Mégantic, et comme on le sait, ils occupent ailleurs plusieurs points importants. Leurs opinions religieuses et politiques sont propagées dans le public par trois journaux; ils savent maintenir, au milieu d'eux, un collège florissant, et ils ont de plus en main les principaux établissements manufacturiers du district. Joignez à cela qu'ils font élire, pour les représenter au parlement, des membres de leur croyance et de leur race, et cela, dans la plupart des comtés des Cantons de l'Est, habités par des catholiques.

Les protestants font toutes ces choses, aujourd'hui qu'ils ne forment qu'un huitième de la population; que sera-ce lorsqu'ils seront plus forts? Si donc on ne leur oppose une résistance efficace dans le temps convenable, plus tard nos efforts échoueront devant leur puissance bien établie. L'opposition acharnée qu'ils font invariablement aux mesures catholiques, font voir qu'ils comprennent parfaitement la situation. On sait que chaque fois qu'une paroisse catholique est érigée au milieu d'eux, ils font retentir leurs assemblées et leurs journaux de clameurs fanatiques. Ils veulent à tout prix que les évêques catholiques soient dépossédés du droit que leur accorde la loi, d'organiser les paroisses à peu près à leur gré. Les rouges faisant chorus avec eux, est-il impossible qu'ils viennent à bout de leur dessein? N'ont-ils pas obtenu, l'année dernière encore, un amendement important à la loi qui règle la construction des églises catholiques? L'année prochaine, ils en obtiendront un autre; et ainsi, d'année en année, ils saperont l'autorité des évêques, jusqu'à ce qu'ils l'aient anéantie.

Ne serait-il pas prudent pour nous de battre le fer tandis qu'il est chaud? de profiter des avantages que la loi accorde aux catholiques, et que, sans doute, ils perdront tôt ou tard? Ne serait-ce pas le temps d'organiser en paroisses tout cet immense territoire qui sera, en présence des ennemis de notre religion, comme une citadelle imprenable? Et comment le faire, si nous n'avons pas sur les lieux même l'homme de la loi, l'évêque?

Au moment où l'on s'occupait de la formation des évêchés de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières, dans une réunion d'une vingtaine de membres du clergé, tenue à Gentilly, il fut question de savoir s'il ne serait pas bon de représenter au Saint-Siège qu'il serait plus expédient de placer un évêque dans les *Cantons de l'Est* plutôt que d'en placer un à Saint-Hyacinthe, puis un autre aux Trois-Rivières. Deux prêtres, M. le Grand-Vicaire Ol. Caron, et M. Harper, curé de Saint-Grégoire, furent députés auprès

d'un des anciens évêques de la province pour exposer les vues d'une partie importante des membres du clergé du district des Trois-Rivières ; sur l'avis du vénérable évêque, il fut décidé que l'on n'irait pas plus loin. Déjà, dans ce temps, on comprenait le besoin d'un évêque dans les *Cantons de l'Est*. Après un ajournement de quinze ans, quand la population s'est triplée, il est permis de croire que le besoin n'est pas moindre qu'en 1861 ; l'opinion de ces respectables prêtres n'a pas perdu de sa valeur après un si long espace de temps.

Le Saint-Siège a jugé à propos de placer Mgr. Faraud avec trois prêtres à la Mer Glaciale pour amener à la Foi 4 ou 5,000 Indiens. Il n'y a que deux ans, il a envoyé à la Colombie Anglaise un vicaire apostolique à 25 milles du siège épiscopal de Mgr. Demers à Vancouver. Maintenant ce dernier n'a plus sous sa houlette que 6,000 âmes, avec un peu plus de 12,000 infidèles à convertir, tandis qu'avant la division de son diocèse, il comptait à peu près le double de ce nombre.

Est-ce que le Saint-Siège ne consentirait pas à donner aux Cantons de l'Est un évêque et un clergé pour conserver à l'église de Dieu nos 70,000 compatriotes sans cesse exposés aux incursions des loups dévorants qui les environnent de toutes parts ?

Population de plusieurs diocèses aux Etats-Unis et dans le Canada, d'après l'almanach de 1866.

Fort Wayne	35,000	Hamilton	43,000
Burlington	26,000	Sandwich	40,000
Portland	45,000	Halifax	42,000
Nashville	12,000	Arichat	50,000
Sault Sainte-Marie	16,000	St. John's, N. B.	54,000
Natchez	70,000	Charlottetown	40,000
Dubuque	90,000	Chatham	35,000
Toronto	43,000		

Rimouski.....60,000.

En 1844, l'Evêque de Richmond ne comptait que 600 catholiques dans sa ville épiscopale.

Distances entre quelques sièges épiscopaux aux Etats-Unis et dans le Canada.

Toronto à Hamilton.....	39 milles.	Pittsburg à Wheeling.....	45 milles
Montréal à Saint-Hyacinthe..	30 "	Victoria à Colombie	25 "
New-York à Brooklyn.....	2 "	Burlington à Plattsburg	6 "
New-York à Newark.....	9 "	{ Arthabaska à Trois-Rivières..	38 "
Saint-Louis à Alton	21 "	{ Arthabaska à Saint-Hyacinthe	73 "
Détroit à Sandwich	2 "	{ Arthabaska à Québec.....	65 "

Le territoire qui pourrait former le nouveau diocèse, comprend une superficie d'environ 700 lieues : il serait formé des cantons du diocèse des Trois-Rivières, et d'une partie de ceux du diocèse de Québec. Ce territoire offre un vaste champ à l'exploitation des colons. Sa richesse, en mines, bois, carrières, pouvoirs d'eau, produits agricoles dans certains endroits, etc., a déjà attiré l'attention des capitalistes, tant de ce pays que de l'étranger. Son aspect religieux et intellectuel n'est pas moins satisfaisant. On y compte aujourd'hui cinquante-trois paroisses et missions, desservies par 35 prêtres. Il y a deux collèges, dont un catholique et l'autre protestant ; deux couvents, de nombreuses écoles, françaises et anglaises ; un chef-lieu judiciaire, quatre journaux, un français et trois anglais, etc., etc.

Maintenant, si l'on prend pour terme de comparaison une paroisse quelconque du diocèse, soit, la paroisse de Saint-Grégoire, qui a une superficie d'un peu moins de cinq lieues, il y aurait dans le nouveau diocèse l'espace pour y placer 140 paroisses ; Saint-Grégoire contient 3,500 âmes, et 2,200 communicants ; le nouveau diocèse, en gardant la même proportion, pourrait contenir une population de 500,000 âmes, en chiffres ronds, et de 300,000 communicants. En faisant une déduction de plus de moitié pour les populations dissidentes, et les terres difficilement habitables (qui cependant sont en petite quantité), il nous resterait pour la population un chiffre de 200,000 âmes. Ce chiffre est d'autant moins exagéré qu'il y a déjà dans ce territoire une population de 70,000 catholiques.

RESSOURCES DU NOUVEL ÉVÊCHÉ.

On peut trouver, dans un endroit central des Cantons de l'Est, église et résidence convenables pour y recevoir un évêque ; ainsi, de ce côté, il n'y aurait aucune dépense à faire. Quant à la subsistance de Sa Grandeur, voici comment on pourrait y pourvoir.

Il y a dans le Bas-Canada 1,000,000 de catholiques. Qui refuserait de donner pour la fondation de l'Évêché de la colonisation UN CENTIN UNE FOIS POUR TOUTES ? Cette contribution d'un centin par tête produirait la jolie somme de 10,000 dollars, qui donnerait un revenu annuel de 800 dollars. Ajoutons à cela 400 dollars, revenu de la cure ; puis 400 dollars de composantes ; enfin une allocation de 1,000 dollars du conseil central de la Propagation de la Foi, à Lyon ; et nous avons pour résultat un revenu annuel de 2,600 dollars. Il est vrai que l'allocation de la Propagation de la Foi diminuera après un certain temps ; mais, dans le même temps, les autres ressources augmenteront.

On compte dans le Bas-Canada environ 400 fabriques. Est-ce que chaque fabrique ne se ferait pas un plaisir et un honneur de donner à l'évêque de la colonisation une valeur de 5 dollars, en effets ou en argent ? Voilà une somme de 2,000 dollars pour fournir d'ornements et de vases sacrés la sacristie du nouvel évêque.

Chacun des 800 prêtres du Bas-Canada ne s'estimerait-il pas heureux de

contribuer, par un don de quelques volumes, à la formation d'une bibliothèque pour la même fin ? En fixant le don à trois volumes, terme moyen, nous avons de suite une magnifique bibliothèque de 2,400 volumes. Enfin, nos marchands des grandes villes, ainsi que bien d'autres amis de la colonisation, avec des contributions minimes pour chacun d'eux, mais considérables dans leur ensemble, donneraient à l'évêque des Cantons de l'Est un secours puissant.

Voilà le nouvel évêché suffisamment fondé pour faire marcher la colonisation, et procurer le salut des âmes tout à la fois.

UN MOT DE RÉPONSE AUX OBJECTIONS.

L'Evêché des Trois-Rivières ne souffrirait-il pas de ce démembrement ?

Bien loin d'en souffrir, il ne ferait qu'y gagner, car ce qu'il reçoit des Cantons de l'Est ne peut l'indemniser des dons qu'il doit y distribuer.

Admettons, pour un instant, que l'évêché des Trois-Rivières en souffrirait un peu dans ses intérêts matériels, ne serait-ce pas le temps de dire : " *Quærite primùm regnum Dei ?* "

Voilà pour la question pécuniaire.

En laissant au diocèse des Trois-Rivières les seigneuries du sud du fleuve, c'est-à-dire une vingtaine de paroisses, il sera encore aussi considérable qu'au jour de son érection, et il y aura du côté nord un territoire capable de l'agrandir presque à l'infini. En 1851, on comptait dans ce diocèse 90,000 catholiques. Eh bien ! si l'on en retranchait les Cantons de l'Est, il lui resterait une belle population catholique de 100,000 âmes. Mgr. Lafèche, dans un discours adressé aux paroissiens de Sainte-Anne de la Pérade, le 21 mars dernier, (*Journal des Trois-Rivières* du 26 mars 1867), disait : " *Avoir sur les épaules la charge de 130,000 âmes, dont il faudra rendre compte au tribunal du Souverain Juge, âme pour âme, c'est quelque chose d'effrayant.* "

Quand, à cette charge des âmes, il faut ajouter le soin d'organiser un vaste pays, presque encore à l'état de forêt, on conçoit que le fardeau devient doublement pesant.

Il ne faut pas y penser pour le présent.

C'est exactement dans le temps où un pays se forme, qu'il est important de lui donner tous les soins : car on peut dire des nations, ce que le Saint-Esprit dit des individus : *Adolescens juxta à viam suam, etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ.* Oui, si nos Cantons sont bien formés dans le principe, nous en ferons un bon pays ; mais si on les néglige dans leur enfance, ils seront l'opprobre et la douleur de leur mère l'Eglise.

Quand nous aurons laissé aux ennemis de notre nationalité et de notre religion, le temps de nous créer des obstacles, il sera bien difficile alors de nous rendre maîtres de la position. Pendant que le terrain est vacant, nous

devons nous en emparer et ne pas attendre, pour le déblayer, qu'il soit infesté d'ennemis.

Quelle excuse aurions-nous aux yeux des générations futures, si le sol de la patrie devenait l'héritage de races étrangères et ennemies, tandis que les enfants de nos familles s'en iraient grossir la phalange des 500,000 canadiens, qui, pour la plupart, traînent dans la république voisine une existence misérable et dégradée ?

L'organisation civile est déjà faite, pourquoi nous laisser devancer dans l'organisation religieuse par les protestants ? car personne n'ignore que les anglicans s'occupent sérieusement de placer un évêque à Lennoxville, et à peine comptent-ils 10,000 âmes de leur secte dans les Cantons de l'Est.

On a créé l'Evêché de Rimouski pour bien des raisons ; entr'autres, pour opposer une barrière aux envahisseurs, et certes, on ne pouvait mieux faire. Eh bien ! dans les Cantons de l'Est, il y a à redouter des envahissements bien plus dangereux. Sous ce rapport, il y a au moins une nécessité égale ; et sous le rapport des ressources, la comparaison ne saurait être défavorable aux Cantons, ni dans le présent, ni dans l'avenir.

EN RÉSUMÉ.

LA COLONISATION est notre planche de salut sous la Confédération.

Il faut se hâter de coloniser, surtout les points du pays qui sont exposés aux envahissements des races étrangères : la frontière des États-Unis et la vallée de l'Ottawa.

Pour coloniser efficacement, il faut que la colonisation soit entre les mains du clergé ; il faut, avant tout, qu'elle reçoive son impulsion directement de Nos Seigneurs les Evêques.

Pour coloniser la frontière des États-Unis, il faut y organiser *à priori* un clergé complet : évêque, anciens prêtres, jeunes prêtres, avec les institutions qui font notre force et notre gloire.

Il faut faire pour la colonisation une organisation nationale, à laquelle chacun devra contribuer pour sa part. Le résultat prouvera amplement la vérité de l'axiome : L'UNION FAIT LA FORCE.

En terminant, je réclame de Vos Grandeurs une indulgence bien nécessaire en faveur d'un document qui laisse tant à désirer, et dans le fond, et dans la forme.

Victoriaville, comté d'Arthabaska, le 17 avril 1867.

C. MARQUIS, Ptre, curé.

N. B. Le présent mémoire est accompagné d'un plan des Cantons de l'Est, montrant la partie d'iceux qui pourrait former le nouveau diocèse.

Les extraits des lettres ci-dessus citées, des honorables MM. Chapais et Langevin, doivent être considérés comme des documents *privés* : j'ai pris sur moi de les exploiter au profit de la bonne cause.

C. M.

